



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION
LE STATIONNEMENT
ET L'ACCÈS DU PUBLIC
QUAI DU 13^{ème} DRAGON-DIGUE EST
ESPLANADE FELIX-MARIE DE KERIMEL DE KERVENO
PLAGE DE LA GRANDE CONCHE
LORS DES TROIS CONCERTS "UN VIOLON SUR LE SABLE"
ET DU CONCERT "UN VIOLON SUR LA VILLE"**

PL/CB
APM 24/0933

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L. 2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la Société PRODUCTION 114, représentée par son Directeur Monsieur Philippe TRANCHET, sise 114 avenue Emile Zola à 17200 ROYAN,

Considérant la nécessité de réserver des espaces prévisionnels pour l'intervention des secours en cas de catastrophe majeure, lors des concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE" et du concert "UN VIOLON SUR LA VILLE",

Considérant qu'il importe de délimiter un périmètre de sécurité interdit au public et aux véhicules, lors des feux d'artifice, à la fin de chaque concert "UN VIOLON SUR LE SABLE" et du concert "UN VIOLON SUR LA VILLE", du dimanche 21 juillet 2024 au samedi 27 juillet 2024,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Des espaces seront délimités afin de permettre l'intervention des secours en cas de catastrophe majeure, lors des spectacles pyrotechniques des concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE" et du concert "UN VIOLON SUR LA VILLE", qui se dérouleront :

- Le dimanche 21 juillet 2024,
- Le lundi 22 juillet 2024,
- Le mercredi 24 juillet 2024,
- Le samedi 27 juillet 2024.
- Zone PMA (poste médical avancé) : Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno : (implantation des tentes pour premiers soins),
- Une tente de la Croix Rouge sur l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno,
- Zone CRM (centre de regroupement des moyens) : Digue Est, comprenant la zone d'hélicoptéage et le stationnement, en cas d'interventions majeures, (selon plan joint).
- Les trois concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE", des dimanche 21 juillet, mercredi 24 juillet et samedi 27 juillet 2024 et le concert "UN VIOLON SUR LA VILLE", du lundi 22 juillet 2024 pourront être reportés au lendemain en cas de mauvaises conditions météorologiques, à savoir :
 - Lundi 22 juillet 2024, mardi 23 juillet 2024, jeudi 25 juillet 2024 et dimanche 28 juillet 2024.
- Ces zones strictement interdites au public et aux véhicules seront maintenues, du dimanche 21 juillet 2024 au dimanche 28 juillet 2024.

MISE EN LIGNE LE 13-05-2024

ARTICLE 2 : Un périmètre de sécurité de la zone pyrotechnique où sont implantés les artifices sur la plage de la Grande Conche, sera délimité sur un rayon de 100 mètres.

- Cette zone sécurisée à l'aide de barrières de type "POLICE" et "HERAS" sera strictement interdite au public, du dimanche 21 juillet 2024 au dimanche 28 juillet 2024, suivant plan joint.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit, Quai du 13ème Dragon et sur la Digue Est, dans la zone CRM des Pompiers, du dimanche 21 juillet 2024 au dimanche 28 juillet 2024, (zone CRM au bord de la plage à la DZ hélicoptère inclus).

- Un parking sera maintenu à l'extrémité de la Digue EST, en dehors du périmètre sécurisé par le CRM des Pompiers, (suivant plan joint).

- Cet emplacement sera réservé aux plaisanciers.

ARTICLE 4 : La circulation des véhicules sera interdite, Quai du 13ème Dragon (à partir de l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno) et sur l'ensemble de la Digue EST, les soirs de concerts, de 06h00 à la fin du spectacle pyrotechnique, le dimanche 21 juillet 2024, le lundi 22 juillet 2024, le mercredi 24 juillet 2024 et le samedi 27 juillet 2024.

- Les trois concerts "UN VIOLON SUR LE SABLE" et le concert "UN VIOLON SUR LA VILLE", des dimanche 21 juillet 2024, lundi 22 juillet 2024, mercredi 24 juillet 2024 et samedi 27 juillet 2024, pourront être reportés au lendemain, en cas de mauvaises conditions météorologiques, à savoir :

- Lundi 22 juillet, mardi 23 juillet, jeudi 25 juillet et dimanche 28 juillet 2024.

- Les dispositions précitées seraient applicables les soirs des lundi 22 juillet 2024, mardi 23 juillet 2024, jeudi 25 juillet 2024 et dimanche 28 juillet 2024.

ARTICLE 5 : L'accès au public sera interdit, Quai du 13ème Dragon, à partir de l'Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno et sur la Digue EST, dans le périmètre de sécurité du feu d'artifice, quinze minutes avant le début du feu et jusqu'à l'autorisation des artificiers.

- Les véhicules des plaisanciers, en stationnement à l'extrémité de la Digue EST, ne seront plus autorisés à circuler sur la zone concernée et devront en tout état de cause attendre la fin du spectacle Pyrotechnique pour quitter les lieux, (suivant plan joint).

ARTICLE 6 : La sécurité sera assurée les organisateurs sur la Digue EST et sur le Quai du 13ème Dragon.

- L'organisateur mettra à disposition sur site, du personnel pour interdire l'accès du public sur la plage, à l'intérieur du périmètre sécurisé et à partir du Quai du 13^{ème} Dragon.

ARTICLE 7 : La signalisation et le barrièrage seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville.

ARTICLE 8 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi, conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 07 mai 2024



Pour le Maire,
et par délégation,
Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC